Ecole maternelle de Longvilliers
Route de reculet
78730 Longvilliers

Plan de continuité pédagogique

Organisation pédagogique : 2 classes : PS/GS (20 élèves), PS/MS (20 élèves)
Le personnel : 2 enseignantes + 1 ATSEM à temps complet + 1 atsem à mi -temps (Le matin)
Les locaux : 2 classes : une en rez-de-chaussée et une au 1er étage.

Communication avec les familles :
Les familles seront prévenues par Klassly.
Il est donc nécessaire que chaque famille soit inscrite sur Klassly.

Hypothèse 1 : Fermeture des écoles sur une zone géographique limitée demandée par le gouvernement ou l préfecture

- L'école est fermée et l'intégralité des enseignements se fait à distance.

- Le travail sera fourni via « Klassly » par l'enseignante de la classe.

- Les familles seront contactées une fois par semaine pour faire un point sur l'avancement des apprentissages.
Des visioconférences pourront être prévues via « Klassly » pour garder du lien avec les familles et les élèves.

- Une attestation pour les employeurs sera fournie par l'école.

Hypothèse 2 : Une classe est en isolement

- Les élèves de la classe sont placés en isolement. L'intégralité des enseignements se fait à distance.

- Le travail sera fourni via « Klassly » par l'enseignante de la classe.

- Une attestation pour les employeurs sera fournie par l'école.

Hypothèse 3 : L'enseignant est absent

- Le remplaçant missionné sur l'école assurera la continuité pédagogique auprès des élèves.

- Si aucun remplaçant ne peut être trouvé par l'inspection de circonscription, les élèves de la classe de l'enseignante seront invités à rester chez eux car la seule autre enseignante ne pourra pas accueillir 40 élèves à elle seule dans sa classe et car les 2 classes ne communiquent pas (une au rez-de-chaussée et une à l'étage).
Un temps d'accueil pourra être envisagé dans la classe de l'enseignante présente à l'école pour les parents n'ayant réellement aucun moyen de garde de leur enfant. Si le nombre de demandes est trop élevé, cet accueil pourra être réduit à un temps partiel en fonction des effectifs.
L'enseignante à l'école transmettra aux parents une fiche de recommandations d'apprentissages afin que les élèves ne perdent pas le rythme scolaire.

- Une attestation pour les employeurs sera fournie par l'école.

Hypothèse 4 : un enfant est positif au covid et mis à l'isolement

L'enfant ne pourra pas venir à l'école

L'enfant étant considéré malade, la continuité pédagogique ne s'applique pas.